

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS

Recommandation du Comité	Réponse du gouvernement
<p>1 Que le gouvernement du Canada collabore avec toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, les communautés autochtones, les municipalités, ainsi que les opérateurs publics et privés, afin d'encourager la coordination des itinéraires d'autobus interurbains avec les transports ferroviaires et aériens de passagers.</p>	<p>Le gouvernement prend acte de cette recommandation.</p> <p>Le gouvernement demeure ouvert à mobiliser ses collègues provinciaux, étant donné qu'ils ont le pouvoir de réglementer les services d'autobus, sur les récents développements sectoriels et les possibilités de soutenir les services de transport interurbain par autobus.</p> <p>Il convient de noter que, en vertu de la <i>Loi sur les transports routiers de 1954</i>, le Parlement a délégué le pouvoir de délivrer des licences à des transporteurs interprovinciaux et internationaux à des organismes provinciaux de délivrance de permis et a incorporé les règles provinciales applicables aux transporteurs intraprovinciaux afin qu'elles s'appliquent également aux services interprovinciaux. Par conséquent, les provinces et les territoires sont les mieux placés pour élaborer et administrer des solutions visant à soutenir le secteur du transport interurbain par autobus.</p> <p>En 2018, en réponse à l'élimination par Greyhound de certains de ses services dans l'ouest canadien, le gouvernement a convoqué les provinces et les territoires pour déterminer les solutions possibles, et a offert un financement transitoire à frais partagés pour combler les lacunes dans les services. Cette offre a été acceptée par la Colombie-Britannique et le financement a été utilisé pour offrir des services à des collectivités rurales, éloignées et autochtones dans le Nord de la Colombie-Britannique.</p> <p>En 2021, à la suite de l'abandon de tous les services intérieurs par Greyhound, le gouvernement a encouragé la collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux afin d'évaluer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le secteur du transport interurbain par autobus et de trouver des solutions novatrices prometteuses. Ces discussions ont fait ressortir les besoins uniques de chaque région, les approches de réglementation sur mesure adoptées par les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que les inconvénients potentiels et les risques réels de la promotion d'une approche nationale ou unique. On est plutôt parvenu à un consensus sur une approche voulant que les provinces et les territoires continuent de surveiller les développements sectoriels récents et cernent les possibilités d'appuyer les services de transport interurbain par autobus.</p> <p>Le gouvernement demeure ouvert à collaborer avec ses collègues des provinces et des territoires pour</p>

		<p>cerner les possibilités de soutenir les services d'autobus et leur connectivité aux autres modes, y compris le transport ferroviaire, aérien, le transport actif et le transport en commun.</p> <p>Bien que VIA Rail soit une société d'État indépendante et soit responsable de ses décisions opérationnelles (y compris l'établissement de l'horaire et les niveaux de service), le gouvernement continue de collaborer avec VIA Rail pour trouver des façons d'intégrer ses services à d'autres modes dans le réseau national de transport de passagers du Canada.</p>
2	<p>Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec les exploitants d'autobus privés et publics pour faciliter la création d'un centre d'échange national sans but lucratif ou d'une plateforme de communication afin de permettre aux passagers de voyager sans interruption d'une province à l'autre.</p>	<p>Le gouvernement prend acte de cette recommandation.</p> <p>Depuis que le Parlement a délégué le pouvoir de délivrer des licences pour des services d'autobus interprovinciaux et internationaux aux gouvernements provinciaux et territoriaux en 1954, les provinces et les territoires ont élaboré des approches sur mesure pour les services de transport interurbain par autobus en fonction des besoins uniques en matière de mobilité de leurs administrations respectives. Par conséquent, les provinces et les territoires sont les mieux placés pour élaborer et administrer des solutions visant à soutenir le secteur du transport interurbain par autobus dans leur territoire de compétence.</p> <p>Au cours de la consultation fédérale-provinciale-territoriale récente, le gouvernement s'est engagé à demeurer ouvert à une mobilisation en vue de trouver des solutions possibles. Bien qu'aucune proposition concrète n'ait été reçue à ce jour, le gouvernement du Canada demeure ouvert à collaborer avec les provinces et les territoires au sujet des possibilités de renforcer le réseau de transport interurbain par autobus du Canada.</p>
3	<p>Que VIA Rail mette en place un système permettant de signaler en temps réel les arrivées et les départs aux autres modes de transport (taxis, opérateurs de covoiturage, etc.) afin de faciliter les correspondances intermodales en temps réel et de manière pratique.</p>	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation.</p> <p>Des travaux sont en cours pour faire progresser cette recommandation. Transports Canada travaille actuellement en étroite collaboration avec VIA Rail alors que la Société procède à une revue des services stratégiques dans le but de cerner les possibilités d'améliorer les services existants, notamment la connectivité intermodale.</p> <p>Bien que les mises à jour sur l'état des trains puissent être consultées sur l'application et le site Web de VIA Rail, la Société élabore actuellement de nouvelles méthodes supplémentaires pour systématiser ses communications avec d'autres fournisseurs de services de transport au sujet de l'état des trains. VIA Rail met également en place de nouveaux réseaux numériques et de médias sociaux</p>

		<p>pour améliorer ses communications publiques sur les retards et les interruptions de service.</p> <p>VIA Rail est une société d'État indépendante qui relève du Parlement par l'entremise du ministre des Transports. Cependant, VIA Rail est responsable de ses décisions opérationnelles, y compris des niveaux de service, de l'établissement de l'horaire et le signalement en temps réel.</p>
4	<p>Que le gouvernement du Canada collabore avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux, les communautés autochtones, les municipalités ainsi que les exploitants publics et privés, afin d'évaluer et de combler les lacunes dans les connaissances actuelles sur les habitudes et les besoins des usagers du transport en commun interurbain au Canada.</p>	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation.</p> <p>Transports Canada recueille des données sur tous les modes de transport, y compris les transports interurbains, afin de surveiller le réseau national des transports du Canada et d'éclairer les politiques du gouvernement. Par l'entremise de forums intergouvernementaux, comme le Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière, les provinces et les territoires ont échangé des renseignements concernant l'état actuel du secteur du transport interurbain dans leur administration. Le gouvernement, ainsi que les provinces et les territoires continuent de suivre de près ce secteur et, au besoin, peuvent tirer profit des forums intergouvernementaux pour identifier les développements récents, ainsi que le manque de connaissances actuel.</p> <p>Le gouvernement reconnaît également l'obligation des transporteurs interprovinciaux et internationaux de répondre aux exigences actuelles en matière de données. Conformément au <i>Règlement sur les renseignements relatifs au transport</i>, les transporteurs interurbains par autobus qui offrent des services interprovinciaux ou internationaux doivent soumettre à Transports Canada des renseignements opérationnels (comme l'achalandage et les horaires actuels), aussi souvent qu'une fois par trimestre. Le gouvernement encourage également fortement les transporteurs intraprovinciaux interurbains par autobus à partager leurs données avec les gouvernements provinciaux afin d'éclairer leurs politiques à l'appui du secteur du transport interurbain par autobus.</p>
5	<p>Que le gouvernement du Canada étende le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural afin d'encourager la création de trajets de transport en commun interurbain et de permettre aux exploitants privés qui assurent le service sur ces trajets d'accéder au Fonds.</p>	<p>Le gouvernement prend acte de cette recommandation.</p> <p>Le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural est un programme quinquennal (2021 à 2026) de 250 millions de dollars qui appuie les solutions de transport en commun en milieu rural à l'échelle du pays. Grâce au financement du fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural, les petites collectivités et les organisations, ainsi que les collectivités autochtones, sont en mesure d'élaborer des solutions de transport en commun locales qui aident les résidents des collectivités rurales et éloignées à</p>

		<p>mener leurs activités quotidiennes, y compris d'établir des connexions avec les collectivités avoisinantes.</p> <p>Le projet des commissions de services régionaux de la péninsule acadienne, qui relie les collectivités rurales de la péninsule acadienne du Nouveau-Brunswick, est un exemple de l'appui du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural au transport en commun intercommunautaire en milieu rural.</p> <p>Le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural continue de travailler avec des organisations, y compris les provinces et les territoires, partout au pays en vue de développer davantage le transport en commun en milieu rural. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural fournit du financement pour renforcer les réseaux régionaux de transport en commun qui sont exploités par différents organismes de transport en commun connus sous le nom de « Rural Rides ».</p> <p>Infrastructure Canada a récemment publié sa réponse aux commentaires reçus dans le cadre de ses séances nationales de consultation publique sur le financement fédéral permanent pour le transport en commun et le transport actif. Celui-ci commencera en 2026-2027 et appuiera des options de transport durable pour les collectivités de toutes tailles partout au Canada. Les détails du programme, doté d'une enveloppe atteignant en moyenne à trois milliards de dollars par année, seront annoncés dans les prochains mois.</p>
6	<p>Que le gouvernement du Canada reconnaisse que le secteur privé joue un rôle important dans la fourniture de services d'autobus interurbains et prenne des mesures pour harmoniser les exigences en matière de permis entre les provinces, tout en respectant les compétences provinciales et territoriales.</p>	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation.</p> <p>Le gouvernement reconnaît le rôle important que joue le secteur privé dans la prestation de services de transport interurbain par autobus sur lesquels les voyageurs peuvent compter pour mener à bien leurs activités quotidiennes. Le gouvernement reconnaît également que, conformément à la <i>Loi sur les transports routiers</i> de 1954, le pouvoir de délivrer des permis d'exploitation a été délégué aux gouvernements provinciaux et territoriaux.</p> <p>Ainsi, bien que le gouvernement appuie une plus grande harmonisation des exigences en matière de délivrance de permis, il reconnaît que les provinces et les territoires ont le pouvoir discrétionnaire d'élaborer de telles exigences pour les services de transport interurbain par autobus sur leur territoire et que le gouvernement fédéral ne peut pas les obliger à délivrer des permis ou à modifier leurs exigences actuelles en cette matière.</p>

7	<p>Que le gouvernement du Canada reconnaisse son rôle dans la fourniture de transports interrégionaux sûrs, fiables et abordables, pour les communautés autochtones dans le cadre de sa responsabilité à l'égard de la réconciliation autochtone.</p>	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation.</p> <p>Au moins 10 pour cent du montant total du financement du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural sera affecté à des projets qui profitent aux populations et aux collectivités autochtones. Bien que le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural ne soit pas conçu pour soutenir les longs itinéraires interrégionaux qui relient les villes de diverses régions, son objectif est de soutenir les déplacements quotidiens des résidents de collectivités locales pour les aider à se rendre au travail, à l'école et à leurs rendez-vous, ainsi qu'à visiter leurs êtres chers. Dans certains cas, cela pourrait comprendre des itinéraires plus longs, notamment pour les collectivités éloignées, autochtones et du Nord.</p> <p>Quand Greyhound a mis fin à ses services dans l'Ouest canadien en 2018, le gouvernement a également offert aux provinces et aux territoires touchés l'accès à un financement de transition pour appuyer la création de nouveaux services d'autobus afin de combler les lacunes. Les fonds ont été offerts sur une base temporaire, dans un cadre de partage des coûts, jusqu'au 31 mars 2021. La Colombie-Britannique a accepté cette offre et le gouvernement lui a versé du financement pour appuyer la création de « British Columbia Bus North ». Ce service offre une option de transport en commun sûre et fiable le long de la route 16, aussi connue sous le nom de « Autoroute des larmes », ainsi nommée en raison du nombre élevé de femmes et de filles autochtones assassinées alors qu'elles faisaient de l'auto-stop dans cette région. Ce service est actuellement maintenu avec les fonds inutilisés de l'Accord sur la relance sécuritaire conclu entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires.</p> <p>Le gouvernement demeure disposé à collaborer avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les peuples autochtones, afin de trouver des solutions possibles pour appuyer les services de transport interurbain par autobus pour les collectivités autochtones.</p>
---	---	--